

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N°9 :**

CONVENTION DE FINANCEMENT DES
« VACANCES APPRENANTES »

Séance ordinaire du 22 Septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 septembre 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Valérie BARLOIS – LEROUX (à Françoise COSSECQ), Michel MENJUCQ (à Maël FETOUH), Bruno QUERE (à Violette LABARCHEDE), Géraldine AUDEBERT (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Marie E. DA ROCHA

DOSSIER N° 9 : CONVENTION DE FINANCEMENT DES « VACANCES APPRENANTES »

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Le dispositif « VACANCES APPRENANTES » accompagne financièrement la mise en place des accueils de loisirs éducatifs pendant les mois de juillet et août 2020, dans le respect du protocole sanitaire prévu pour ces établissements. Les accueils de loisirs ont été réorganisés afin de maintenir les capacités d'accueil tout en respectant ces recommandations.

Par sa délibération du 7 juillet 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le dossier de demande d'aide exceptionnelle pour un montant de 45 200 €.

Le dossier de la Ville du Bouscat a été accepté par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide exceptionnelle dans le cadre du dispositif « Vacances apprenantes » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Approuve les termes de la convention de financement des « vacances apprenantes » pour les mois de juillet et août 2020,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents utiles à ce dossier,

Article 3 : Dit que les recettes seront inscrites au budget chapitre 74.

Fait et délibéré le 22 Septembre 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

[Handwritten mark]